

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 31 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/05/31-1/09**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210531-lmc100000022129-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/06/2021

Réception Préfet : 03/06/2021

Publication RAAD : 03/06/2021

OBJET : Renouvellement de la convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et le Codérando 77.
Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IPR).

Il est proposé le renouvellement de la convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine-et-Marne pour la période 2021-2023, avec une subvention d'un montant de 22 000 euros pour l'année 2021.

Par ailleurs, dans le cadre de la participation du Département au collège des partenaires de l'Agence Régionale de la Biodiversité, secteur d'activités « Biodiversité » de L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France de nom d'usage Institut Paris Région, il est proposé un projet d'avenant n° 2 à la convention et une subvention pour un montant de 5 000 euros pour l'année 2021.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU la délibération du Conseil général n° 1/04 en date du 17 octobre 2011, instaurant sur l'ensemble du territoire départemental la taxe d'aménagement,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012 portant Règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/06 en date du 29 novembre 2013, approuvant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Seine-et-Marne,

VU la délibération de la Commission Permanente n° 1/11 en date du 5 avril 2019, relative à la convention cadre 2019-2021 avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France pour ses activités du département Biodiversité,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/03 et n° 7/01 en date du 17 décembre 2020 relatives au budget du Département pour 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 22 000 € pour l'exercice 2021 au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine-et-Marne (Codérando 77) et de prélever les crédits correspondants sur l'action 2021 « Espaces naturels sensibles/autres participations, partenariats » pour 20 000 € et sur l'action « sport nature » opération « contrats d'objectifs et projets sport nature » pour 2 000 €.

Article 2 : d'approuver le projet de convention pluriannuelle entre le Département et le Codérando 77, tel que joint en annexe n° 1 de la présente délibération.

Article 3 : d'approuver le projet d'avenant n° 2 à la convention de partenariat entre le Département et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France de nom d'usage Institut Paris Région dont le département « biodiversité » porte l'Agence Régionale pour la Biodiversité, tel que joint en annexe n° 2 de la présente délibération.

Article 4 : d'attribuer à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France une subvention d'un montant total de 5 000 € pour l'année 2021, au titre de la participation au comité des partenaires de l'Agence Régionale pour la Biodiversité, et de prélever les crédits correspondants sur l'enveloppe inscrite à l'action « Espaces naturels sensibles - autres », opération «ENS/Autres participations, partenariats».

Article 5 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention mentionnée à l'article 2 et l'avenant évoqué à l'article 3 au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET
M. Bernard CORNEILLE
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Franck VERNIN



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne